

Politique de valorisation des résultats de la recherche de l'université de Strasbourg : Volontaire, dynamique et implantée dans un paysage riche de ses partenariats.

L'université de Strasbourg s'appuie sur une communauté scientifique diversifiée de tout premier plan au niveau international. Couvrant la quasi-totalité des champs disciplinaires dans lesquels s'expriment les acteurs de la recherche scientifique qui la composent, cette communauté contribue à l'ensemble des missions dévolues à l'enseignement supérieur.

Gagnant en visibilité et forte de ses compétences, l'université de Strasbourg, au sein de la Région Alsace notamment, dynamise son ouverture pour toutes ses activités aux partenariats tant publics que privés œuvrant dans tous les secteurs, qu'ils soient éducatifs, sociaux, économiques ou industriels.

Accompagnant la chaîne de valeur tout au long de son déploiement, la politique de valorisation de l'établissement renforcera ses interactions nombreuses avec ses partenaires, positionnant ainsi l'université comme un maillon indispensable quel que soit le contexte.

Le premier objectif concerne la formation et l'accompagnement des étudiants (considérés au sens le plus large possible) en vue de l'exercice de leurs futures professions au meilleur niveau. Par les besoins croissant en stages, l'afflux d'offres des structures d'accueil matérialisera l'écho de la qualité des cursus qui trouve son origine dans l'excellence de la recherche de l'université de Strasbourg.

L'osmose entre les fonctions régaliennes que sont la recherche et l'enseignement trouve là sa pleine dimension.

Le deuxième, relève de l'implication sociétale par la diffusion des savoirs vers le « grand public ». Les missions de culture scientifique et technique font l'objet de l'annexe B et n'ont pas vocation à développement ici.

Le troisième trouve ses assises dans la contractualisation à dimension résolument plus économique des partenariats.

Qu'ils soient internationaux et majoritairement européens, nationaux, interrégionaux, régionaux ou départementaux, les contrats définissent pour une durée limitée et pour un montant défini à sa signature les droits et devoirs des parties. Tant sur le plan d'une recherche fondamentale que sur celui de l'application de ses résultats, l'octroi de moyens récurrents ou nouveaux requiert un accompagnement efficace des porteurs de projets par le (ou les) service(s) adaptés de l'université.

Cette dynamique permet la mise en action de l'ensemble des outils (administratifs, juridiques, financiers) autorisant une réactivité intense lors de leur évolution.

La structure caractéristique qui doit l'assurer a été consacrée par le législateur dans la création des services d'activités industrielles et commerciales (SAIC).

L'université de Strasbourg verra évoluer au cours du prochain contrat quadriennal le noyau de base constitué par le regroupement des services de valorisation des établissements fondateurs dans l'esprit largement partagé d'un « service d'aide à l'innovation et au chercheur » ce qui correspond à une autre vision tout aussi légitime du SAIC.

1) Une politique partenariale équilibrée

La mise en place du réseau Conectus regroupant tous les acteurs de la recherche publique en région (retenu suite à l'appel d'offres 2005 de l'ANR) trouve un pendant auprès de l'agence régionale de l'innovation (ARI) ainsi que des actions pilotées par Alsace International et les agences économiques et de développement des Conseils Généraux 67 et 68 (ADIRA et CAHR). **La contribution des communautés urbaines voire des villes** (CUS, Strasbourg, Illkirch-Graffenstaden, Schiltigheim, CAMSA,...) est également une marque de confiance dans la politique de la valorisation de l'université.

Les implications de l'université de Strasbourg auprès des chambres consulaires (CCI, CRCIA,...) et de structures telles le MEDEF seront suivies sous l'angle réellement partenarial.

Enfin, le suivi relationnel avec le Rectorat de l'Académie de Strasbourg permettra une synchronisation d'actions liées à la communication à propos de la valorisation des résultats de la recherche, en particulier vers les lycéens.

Plusieurs actions ont progressivement forgé un environnement favorable à l'émergence de projets de toute nature, les plus avancés dans l'application pouvant être accompagnés par **un fonds de maturation** (All, Oséo, ANR) et envisager de facto **l'incubation** (incubateur régional SEMIA – science, entreprise, marché, incubateur d'Alsace).

Le lancement d'un « département » tertiaire au sein de l'incubateur SEMIA en 2008, permet d'envisager la création d'entreprises dans ce secteur qui puise ses énergies notamment en sciences juridiques, humaines et de gestion.

Les partenariats non seulement avec les EPST habituels que sont le CNRS, l'INSERM et l'INRA mais aussi avec l'INRIA et l'IN2P3 se renforcent sur toute l'étendue des missions. La gestion répartie des unités de recherche en cotutelle, la réelle concertation en matière d'investissements, la véritable politique de protection de la propriété intellectuelle et de sa valorisation au sens premier du terme sont des actions initiées au cours du contrat quadriennal 2005-2008 et qui seront amplifiées tout au long des quatre années 2009-2012.

L'université entend, dans cet état d'esprit, dépasser le seul indicateur du nombre de dépôts de brevet pour s'attacher à l'exploitation réelle des inventions issues de nos laboratoires.

Les moyens seront accentués pour in fine assurer les retours financiers légitimement attendus par l'établissement, les laboratoires et les inventeurs.

Cette politique volontaire, n'en demeure pas moins plastique afin de pouvoir s'adapter comme par le passé, aux évolutions, souvent majeures, des structures impliquées modifiant ainsi leurs périmètres d'action et/ou de compétences.

Ainsi, les CRITT trouvent-ils auprès de l'université une source régénérée de savoirs et de compétences qui leur permettent d'injecter dans le tissu industriel technologies et techniques de pointes, moteurs de performance et de progrès des entreprises.

L'université, par ses laboratoires et ses programmes de formation, est essentielle à l'architecture des 3 pôles de compétitivité (Véhicule du futur, Innovation thérapeutique-Biovalley et Fibres Grand Est) et au Cancéropole Grand-Est. Elle agit en synergie avec les autres établissements d'enseignement supérieur en Alsace que sont par ordre de proximité, l'INSA de Strasbourg, l'ENGEES, et l'université de Haute-Alsace. L'extension des échanges implique notamment les universités et établissements rattachés des cinq régions formant le Grand-Est (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine).

Le positionnement au sein du Rhin Supérieur donne l'opportunité de poursuivre les collaborations transfrontalières avec l'Allemagne et la Suisse. Des réseaux qui existent et ont fait leur preuve, en particulier en recherche, seront pérennisés. Ils représentent un lieu d'échange naturel duquel émergent régulièrement de nouveaux partenariats. L'objectif sur ce point est de rapprocher les laboratoires pour que les parties de leurs travaux soient mises en complémentarité afin de contribuer au développement rhénan dans sa dimension durable.

La politique internationale de l'université de Strasbourg agira comme un levier majeur de celle de la valorisation. En miroir, la politique de valorisation par sa dimension internationale ouvre des portes à des collaborations sur les plans de la formation et de la recherche.

2) Des structures performantes, adaptées à nos objectifs

Pour mener à bien sa politique de valorisation, l'université de Strasbourg assurera par des sessions de formation, la **sensibilisation des acteurs scientifiques et des responsables administratifs à la défense de la propriété intellectuelle et aux conditions de son application.**

Cette approche diffusera également dans les formations sous forme d'UE. Une telle sensibilisation est indispensable car elle couvre également la protection du droit d'auteur, celle des dessins et autres productions artistiques en plus des techniques, méthodes, procédés et produits qui viennent habituellement à l'esprit.

Le dispositif encore balbutiant en 2008 des doctorants-conseil offre de réelles perspectives, à ceux qui en font le choix par objectif professionnel, d'une ouverture active sur le monde de l'entreprise. Le personnel du service qui a la responsabilité de la mise en œuvre de la politique de valorisation de l'université, continuera d'assurer la promotion et le déploiement de ce dispositif en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires privés et publics.

La politique spécifique de valorisation de l'université de Strasbourg, s'inscrira dans la logique de synergie avec ses autres partenaires. Le secteur de la santé mérite une attention particulière par son importance sur le site, ne serait-ce que par la présence des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Les opportunités de créer une fondation ont été saisies. Le RTRA –FRC a ainsi monté une fondation de coopération scientifique et l'université de Strasbourg est en phase de constitution d'une fondation partenariale. Selon les objets, certaines activités contractuelles pourront y être gérées. L'attache du service de la valorisation de l'université et des établissements partenaires restera néanmoins nécessaire.

Pour remplir sa mission de valorisation des résultats de la recherche conduite en son sein, **l'université de Strasbourg mettra en place la structure la plus adaptée dont les contours exacts seront définis par la présidence et son conseil d'administration à leur installation.**

Tant dans ses résultats en forte augmentation au cours du contrat quadriennal échu (quasi-doublement en nombre de contrats et en montant total) que par les actions de retour sur exploitation des brevets, **le service actif au sein de l'université** qui sera issu de la réunion d'ULP-Industrie et de la cellule de valorisation UMB-URS **pourra compter sur un effectif en configuration basse d'une quinzaine de personnes dont les 4/5èmes seront chargés d'affaires**. Cet effectif sera ajusté en fonction des objectifs à atteindre tout en assurant la stabilité indispensable à un fonctionnement réellement opérationnel du service. La répartition des portefeuilles de laboratoires sera comme dans le passé optimisée et rendue flexible en fonction des volumes à traiter. **La collégialité dans le fonctionnement et la mise en commun des compétences assurera le service le plus adapté aux diverses situations rencontrées par les porteurs de projets.**

3) Un budget adapté, une source de ressources nouvelles pour l'université

Le **budget du service** sera apporté par l'établissement sur une base de 50k€ par an et par personne (valeur 2008). **Sur la période 2009-2012, la base annuelle de 750 k€ peut être actée**. Une partie des recettes proviendra des financements sur réponse à appel d'offres et sur les apports de compétences auprès de partenaires (EPST, Pôles de compétitivité, Conectus, éventuellement DRRT, Région Alsace, Interreg,...). L'objectif de 35% de ressources externes semble raisonnable (soit environ 260 k€/an). L'activité du service bénéficiera d'un apport par l'établissement d'environ 500 k€/an. Cette valeur est à rapprocher du retour vers l'université de l'activité contractuelle.

Les éléments de bilan de l'activité de valorisation de l'Université Louis Pasteur, qui représente la majeure partie de la valorisation au titre du contrat quadriennal échu, ont été régulièrement communiqués lors d'enquêtes diligentées par les services compétents du ministère (bilan ANR – mutualisation régionale, bilan incubateur et actions du fonds de maturation des projets innovants, DRRT, CURIE).

Une procédure incitative pour soutenir la politique de valorisation contractuelle des résultats de la recherche auprès des personnels, sera élaborée et appliquée dès 2009 sous contrôle du Conseil d'Administration, et visera, dans les limites telles que prévues par le législateur, un retour financier vers les équipes concernées.

L'activité de consultance et d'expertise sera encouragée et répondra à la loi en vigueur. Une aide dédiée aux personnes concernées sera apportée en fonction des différentes situations rencontrées (modalité de déclaration, principe de l'autorisation du cumul de rémunération, contractualisation, prestation intellectuelle,...).

L'ensemble des procédures mises en place pour réaliser dans les meilleures conditions possibles la valorisation, sera consolidé au cours du contrat quadriennal dans le but de répondre aux critères normés de qualité.

Le service en charge de la valorisation et plus largement des relations avec les partenaires externes, sera piloté au plus haut niveau de l'université en raison notamment de la responsabilité engagée par la présidence de l'établissement dès la signature des contrats effectuée.

Enfin, le projet de « Portes de l'Innovation » inscrit au CPER 2007-2013 ouvre une autre voie dans la mutualisation des moyens dévolus à la valorisation des résultats de la recherche publique.